

Le Lundi 4 Novembre 2024

Communiqué de presse

Le CHU de Clermont-Ferrand signe la charte « Lieu de Santé Sans Tabac ».

Le CHU de Clermont-Ferrand franchit une étape importante dans son engagement pour la santé publique en signant la charte « Lieu de Santé Sans Tabac » en présence du Professeur Amine Benyamina, président du Réseau de Prévention des Addictions (RESPADD), et du Professeur Brousse, chef du service d'addictologie et président de l'association Addiction France et de Madame Calmels, chef du pôle offre de santé territorialisée de l'ARS. Par cette démarche, le CHU réaffirme son rôle dans la lutte contre le tabagisme, première cause de mortalité évitable en France, responsable de 75 000 décès par an, soit 1 décès sur 8.

Le tabagisme reste une priorité majeure en matière de santé publique, avec un impact direct sur la prévalence du cancer et de nombreuses autres pathologies. Malgré une diminution significative du nombre de fumeurs entre 2016 et 2019 (passant de 29,4 % à 24 % en métropole), la stabilisation de cette baisse depuis 2019 montre l'importance de renforcer les actions de prévention. En cohérence avec le Programme National de Lutte contre le Tabac 2020-2023 et l'objectif de « Génération 2032 sans tabac » lancé par le ministère de la Santé, le CHU de Clermont-Ferrand intensifie ses actions de prévention en devenant un « Lieu de Santé Sans Tabac ».

Une charte pour un environnement de soins exemplaire

En signant cette charte, le CHU de Clermont-Ferrand adopte une approche de lutte contre le tabac, structurée autour de trois axes prioritaires :

1. **Création d'environnements sans tabac** – Garantir un lieu de soins sans tabac, pour les patients, leur entourage et les professionnels de santé.
2. **Accompagnement et soutien aux professionnels fumeurs** – Par le biais de formations et consultations, pour inciter et accompagner les personnels de santé dans leur démarche d'arrêt du tabac.
3. **Repérage et accompagnement des patients** – Instaurer un suivi systématique des patients fumeurs et leur offrir un accompagnement spécifique lors de leur séjour.

Une certification bronze en faveur de l'amélioration continue

Le CHU de Clermont-Ferrand a déjà entrepris des actions concrètes pour évaluer et améliorer ses pratiques en matière de lutte contre le tabagisme. L'audit « Lieu de Santé Sans Tabac », conçu par le RESPADD, a permis au CHU de se situer dans cette dynamique, avec l'obtention de la certification LSST niveau bronze. Ce diagnostic a non seulement valorisé les actions



CLERMONT-FERRAND

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

déjà en place, mais a aussi identifié des pistes pour élever encore le niveau de prévention et de soutien en matière de tabagisme au sein de l'établissement.

Un engagement pour une santé durable et axée sur la prévention

Le programme « Lieu de Santé Sans Tabac » piloté par le RESPADD, dirigé par Monsieur Nicolas Bonnet, est soutenu localement par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le CHU de Clermont-Ferrand se positionne ainsi comme un acteur clé de la promotion de la santé, intégrant pleinement cette mission dans ses activités de soin, d'enseignement et de recherche. Cet engagement s'inscrit également dans une stratégie de prévention plus large qui fait des établissements de santé des lieux exemplaires en matière de promotion de la santé et de prévention des addictions.

Le CHU de Clermont-Ferrand, en devenant officiellement un « Lieu de Santé Sans Tabac », poursuit un objectif ambitieux : tendre vers un avenir sans tabac pour ses patients, ses professionnels et l'ensemble de la communauté.

« Bien que nous ne puissions imposer l'arrêt du tabac à chacun, notre rôle est de créer un environnement qui favorise la réflexion et encourage le respect mutuel entre fumeurs et non-fumeurs. Grâce aux dispositifs que nous mettons en place, nous offrons des opportunités concrètes pour entamer un parcours de sevrage et accompagner ceux qui souhaitent arrêter. Notre priorité est de faire du CHU un lieu de santé exemplaire où la promotion de la santé de tous est au cœur de nos actions. » insiste Valérie Durand Roche, Directrice générale du CHU.

Contact presse CHU

Karine COURTADON, service communication
04 73 75 42 88 ou 06 74 35 56 16

Toute demande presse ou interview de professionnels du CHU doit être adressée
uniquement au service communication via l'adresse suivante : communication@chu-clermontferrand.fr